



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACQUERIR A L'EURO SYMBOLIQUE UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE CHEMIN DE LA BONDE, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR ANEZIN - DELIBERATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA DELIBERATION DU 25 SEPTEMBRE 2017.

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration
BLANGERO Maryse	Absente
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08, puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08, puis 08 à partir de la question n° 09

Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Monsieur Philippe ANEZIN, demeurant à Marseille (13003) 110, Boulevard National, s'est engagé, par promesse du 14 août 2018 ci-annexée, à céder à la commune, à l'euro symbolique une parcelle de terrain, dont il est propriétaire chemin de la Bonde, nouvellement cadastrée section BS n°271 de 60 m², (issue de la division de la parcelle cadastrée section BS n°64), conformément au plan ci-joint.

Cette emprise est grevée au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 27 mai 2010, modifié les 11 juillet 2011 et 11 décembre 2017, de l'emplacement réservé n°47, en vue de l'aménagement du chemin de la Bonde.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à régulariser cette cession par acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir la parcelle de terrain nouvellement cadastrée section BS n° 271 de 60 m² (issue de la division de la parcelle BS n° 64), propriété de Monsieur Philippe ANEZIN, conformément au plan ci-joint, grevée au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 mai 2010, modifié les 11 juillet 2011 et 11 décembre 2017, de l'emplacement réservé n°47 en vue de l'aménagement du chemin de la Bonde.

ARTICLE 2 : Que conformément à la promesse consentie le 14 août 2018, ci-annexée, la cession à la commune se fera à l'euro symbolique.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Magali Raynaud de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 4 : Que tous les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

ARTICLE 5 : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 04 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 04 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 04 OCT. 2018